

Projet de travaux dans le bourg

L'agence territoriale a fait une proposition d'aménagement pour ralentir la vitesse dans le bourg.

Mise en place de résine de couleur avec des coussins en enrobé devant les commerces et la mairie, de bandes de résine gravillonnée à l'entrée et à la sortie du bourg.

Le conseil a validé ses propositions et demande à l'agence territoriale de finaliser le projet pour les dossiers de demandes de subventions.

Travaux maison HERVO

ENEDIS doit passer le câble dans les fourreaux pour amorcer la démolition de la maison HERVO ensuite.

L'entreprise LTP est chargée de la démolition et de l'aménagement d'un parking.

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

La commune est assurée pour être remboursée en cas d'arrêt maladie ou accident des agents. Le contrat en cours se termine au 31 décembre de cette année, il est donc renouvelé pour 3 ans avec une hausse des taux de cotisation.

Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

Le conseil a validé le rapport de la commission locale des charges transférées présenté par les services de la communauté d'agglomération. La commune perçoit chaque année 48 488 € (remboursement de compétences transférées entre la commune et la communauté).

Avenant au bail entre la commune et Mr Joël LOYSON

La superficie louée est diminuée par la vente à Mr CHAPDELAIN et Mme THOMAS d'une part et gardée par la commune pour la réserve incendie d'autre part. Le prix de location sera proratisée en fonction de la superficie conservée par le locataire.

Transfert contrat ORANGE SA vers TOTEM SAS

La commune a signé une convention avec ORANGE SA pour la mise en place d'une antenne à côté de l'ancien terrain de foot. Cette dernière transfère la gestion de ce type de contrat vers une filiale nommée TOTEM SAS ; le conseil donne son accord pour ce changement de titulaire du contrat.

Prise en charge de l'extension du réseau d'eau au lieu-dit « la guyonnière »

Le conseil valide le devis de la SAUR pour l'extension du réseau au lieu-dit « la guyonnière » qui verra l'installation de nouvelles constructions dans les mois à venir. Coût : 3 146.51 € HT.

Echange terrain Commune-Mr JANOU

Le chemin rural passant juste devant la maison de Mr JANOU, il demande de le déplacer afin de créer un espace devant sa propriété. Accord du conseil sachant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Création du chemin de randonnée

Un circuit de randonnée est en projet majoritairement sur St Laurent de cuves traversant des propriétés privées. Des conventions sont envoyées à tous les propriétaires concernés, certains l'ont déjà retournée.

Il faudra envisager des travaux à la sortie de l'hiver sur certains tronçons.

Prix du terrain route des artisans

La commune a du terrain en propriété rue des artisans (à côté de Mr JUMILUS). Suite à une demande, le conseil fixe le prix de vente au m² à 8 €

Point sur le repas des aînés

A peine 80 personnes (dont 7 plateaux apportés à domicile) ont participé au traditionnel repas offert à toutes les personnes domiciliées à titre principal sur la commune avec leur conjoint (e) ou compagne pour qui le repas est offert même si il n'a pas l'âge requis. Les conditions restent identiques pour les années à venir.

7 jeunes de la commune ont fait le service du repas préparé par l'EURL « les gamins ».
Repas 2022 : Le dimanche 16 octobre.

Divers

_ La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 7 janvier à 20 h30 à la salle communale si les conditions sanitaires le permettent.

_ La population de ST LAURENT DE CUVES sera recensée au cours du 1^{er} trimestre 2022.

_ L'année 2022 est une année électorale, vérifiez que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre domicile

_ Au 1^{er} janvier 2022, la communauté de commune met en place de nouvelles consignes de tri des déchets. Une information par papier vous sera envoyée par la poste d'ici la fin de l'année

_ Lors de l'assemblée générale de l'association des maires de la Manche, la commune de ST LAURENT DE CUVES a reçu le prix spécial du trophée de l'investissement local récompensant les aménagements de voirie faits dans le cadre de l'extension du cabinet de kiné, de la réhabilitation du bar et son logement et de la transformation de logement en restaurant d'une part, du fleurissement et de la propreté du bourg en général d'autre part.